

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels
Belgium

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

15.203

Date du contrôle:

04/10/2022

Lieu du contrôle:

Rue de la Colline 78 Seraing 4100

Agent-visiteur:

Jean-Pierre Reul

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

04/10/2022 15:23:48

Prochaine visite avant le:

04/10/2023

Données générales

Adresse de l'installation

Rue de la Colline 78 Seraing 4100

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Adresse du propriétaire

Rue de la Colline 78 Seraing 4100

Installateur

Données du raccordement

GRD

Résa

Numéro de compteur

61473273

Code EAN

Liaison compteur-tableau

XVB 2X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

20 A 2P

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

NOK

Fondations

avant 81

Installation électrique

après 81

Description de l'installation

Voir photo

Nombre de tableaux

3

Différentiel de tête

300mA - 63A - type A

Test BP du DDR

NOK

ΔI_n

NOK

Contrôle de l'état

NOK

Matériel fixe

NOK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Protection contre les surintensités

NOK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

101

Isolement ($M\Omega$)

< 0,5 MOhms

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 :C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be http://www.atlascontrole.be TVA: BE0732536476

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

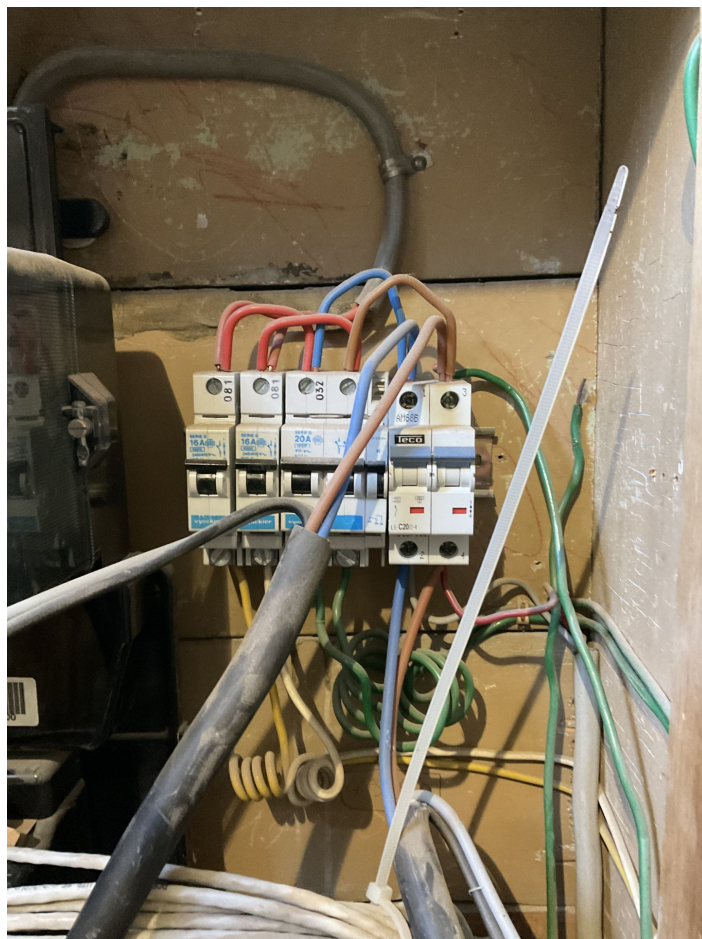



Tableau 1



Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

Libellé	Paragraphe
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Le conducteur de terre (liaison entre la prise de terre et la borne principale de terre) doit être d'une section minimum 16 mm ² âme cuivre et isolé vert/jaune.	(L1: 5.4.2.2.; 5.1.6.2. L3: 5.4.2.2. 5.1.6.2.)
Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.
Compléter la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
Assurer la continuité de la liaison équipotentielle.	L1: 5.4.4.; L3: 5.4.4.
Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
Placer l'interrupteur différentiel général à l'origine de l'installation (sortie compteur kWh) afin d'assurer la protection contre les contacts indirects lors d'utilisation de canalisations de classe I (ex.: XFVB ; VFVB ; EXAVB, EVAVB).	L1: 4.2.3.1.; 4.2.4.3; L3: 4.2.3.1.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2; L3: 3.1.2.
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
Protéger mécaniquement le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits exposés aux dégradations, coups, chocs (traversée des murs, plafonds, etc.)	L1: 5.2.1.5.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.1.1.; 5.2.10.4.; 7.1.6.9.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

Liste des remarques

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be http://www.atlascontrole.be TVA: BE0732536476

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

Libellé	Référence
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15
La résistance de dispersion de la prise de terre ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit de préférence être inférieure à 30 Ohms.	RDE23
La résistance d'isolement ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit être supérieure à 0,5 MOhm.	RDE24